

IOTC CIRCULAR 2014-47 / CIRCULAIRE CTOI 2014-47

Dear Sir/Madam,

SUBJECT: EUROPEAN COMMISSION RESPONSE LETTER TO IMPROVED COST RECOVERY UPLIFT (ICRU) IN THE 2014/15 IOTC BUDGET

Please find attached a letter received by the IOTC Secretariat on 14 April 2014 from the European Commission, regarding the Improved Cost Recovery Uplift (ICRU) portion of the IOTC proposed budget for 2014/15. The ICRU portion of the budget is imposed by FAO and further background regarding ICRU within the FAO Finance Committee Comprehensive Report on FAO's Support Cost Policy (FC 151/8) and FAO Council's Report of the 151st Session of the Finance Committee (CL 148/6) are referenced in the below link, should Member's require further clarification on the subject:

<http://www.iotc.org/sites/default/files/documents/others/2014/LinkE.pdf>

Madame/Monsieur,

SUJET: COURRIER DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN RÉPONSE À L'AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DES DÉPENSES (ICRU) DANS LE BUDGET 2014/2015 DE LA CTOI

Veillez trouver ci-joint un courrier reçu par le Secrétariat de la CTOI le 14 avril 2014 de la part de la Commission européenne, concernant la partie relative à l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) du budget proposé pour la CTOI pour 2014/2015. Cette part ICRU est imposée par la FAO et nous incluons, pour votre information, le Rapport détaillé sur la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui du Comité des finances de la FAO (FC 151/8) et le Rapport de la cent cinquante et unième session du Comité financier (CL 148/6) sont disponibles au lien suivant, en cas les membres auront besoin des clarifications:

<http://www.iotc.org/sites/default/files/documents/others/2014/LinkF.pdf>

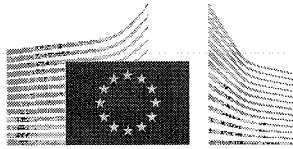
Yours sincerely / Cordialement.



Rondolph Payet
Executive Secretary / Secrétaire exécutif

Attachments /Pièces jointes:

- Letter from European Commission – April 2014/Lettre du Commission européenne – avril 2014.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS
INTERNATIONAL AFFAIRS, LAW OF THE SEA AND REGIONAL FISHERIES
ORGANISATIONS

Brussels,
MARE /B-1 OF/

Mr Rondolph Payet
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
(IOTC)
Le Chantier Mall (2nd floor)
PO Box 1011
Victoria Mahé
Seychelles

Subject: New IOTC budget – Improved Cost Recovery Uplift

Dear Mr Payet,

As you pointed out during our recent discussions, the IOTC draft budget has a new budgetary line called *Improved Cost Recovery Uplift* – **USD 124,036 for 2014, USD 131,006 for 2015 and USD 142,556 for 2016** – for which we have some difficulty in understanding its logic and relevance for the IOTC, its real impact on secretariat activities and any assistance it could entail from FAO to IOTC.

As mentioned in paragraph 65 of the Programme of Work and Budget for 2014, 2015 and the indicative budget for 2016 recently provided through the IOTC circular 2014-30, *the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) has implemented an Improved Cost Recovery Uplift (ICRU) towards field project personnel costs (staff and consultants). FAO states that these charges are to recover the costs of central services provided by Security and Information Technology relating to field personnel.*

This explanation is very general and it is difficult to see the relevance and practical consequences for IOTC of the Improved Cost Recovery Uplift. FAO has informed us that this new line has been created to provide measures to improve cost recovery for categories of variable indirect costs that had been largely excluded from the FAO Support Cost Policy. These recoveries will be implemented through the use of an uplift of standard project staff costs and project consultant costs without changing the existing ceiling rates and categories.

These costs have been calculated on the basis of **1.4% of the CPCs financial contribution for Information Technology support services, and 1.2% to 4.8% for Field security**, depending on the Region (**Africa: 4.8%**, Asia Pacific: 2.1%, Europe, 1.2%, Latin America: 2.4%, Near East: 3.4% and North America: 0%).

This new cost recovery was approved in November 2013 by the FAO Finance Committee and will be applied to the cost of project staff and consultants located in the decentralized offices. In addition, these charges are to recover the costs of central services provided for security and information technology relating to field personnel.

This explanation fails to clarify fully the issue and the purpose of this measure remains elusive.

In addition, FAO Members' contributions are supposed to cover, among other things, FAO operation and staff costs, which means that all these new costs are already paid by FAO members (all contracting parties are FAO members) through their annual contributions. Therefore we risk paying twice for the same expenditure which is unsatisfactory, especially as this expenditure does not correspond to any tangible service for IOTC.

In this context, the new added information technology support and field security operations provided by FAO to IOTC are unclear. If there is no new technology support and field security operations provided by FAO but only the continuation of the existing related services, what are they in practical terms, other than any FAO contacts with the IOTC secretariat already covered by FAO's Members annual contributions?

We are already faced with payments to FAO as servicing costs paid in annual contributions as well as in voluntary contributions where FAO doesn't have any participation or added value. There is a negative value related to the burden of circuit payments and delays generated by FAO administration.

CPCs are also paying for important staff entitlements and employer contributions that mainly contribute to the FAO budget but the IOTC Secretariat staff does not fully benefit from this. All the referred contributions paid though the IOTC budget could be estimated at around **USD 1,000,000/year**, of which an important part seems doubtful, given the lack of any kind of support from FAO to the IOTC and paying costs that should already have been covered by the annual contributions of all FAO Members to this Institution. These contributions will now be increased by more than **USD 150,000/year** (from annual and extraordinary contributions).

Under these circumstances, IOTC would need to clarify if it is obliged to pay this new improved uplift just because the FAO Finance Committee has decided on it. As IOTC Members, we have not been consulted on this decision. Moreover, this new budget line barely applies to project field operations and certainly has no connection whatsoever to RFMOs.

It does not seem justified either that FAO would consider the Indian Ocean Tuna Commission as a project, when the latter has in fact been a long-standing RFMO for almost 20 years.

I would kindly ask you to share this document with other CPCs and ask them to react in order to prepare for a discussion at the next annual session.

Yours sincerely,



Seppo NURMI
Head of the EU Delegation to IOTC

COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PECHE

AFFAIRES ET MARCHES INTERNATIONAUX
AFFAIRES INTERNATIONALES ~ DROIT DE LA MER ET ORGANISATIONS REGIONALES
DES PECHEES

Bruxelles,
MARE /B-1 OFI

M. Rondolph Payet
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
(CTOI)
Le Chantier Mall (2nd étage)
PO Box 1011
Victoria, Mahé
Seychelles

Objet : Nouveau budget de la CTOI - Amélioration du recouvrement des dépenses

Cher M. Payet,

Comme vous l'avez souligné lors de nos récentes discussions, la proposition de budget de la CTOI comporte une nouvelle ligne budgétaire intitulée *Amélioration du recouvrement des dépenses d'appui* s'élevant à **124 036 USD pour 2014, 131 006 USD pour 2015 et 142 556 USD pour 2016**, dont la logique et la pertinence pour la CTOI nous échappent quelque peu, de même que son impact réel sur les activités du Secrétariat et l'assistance à la CTOI qu'elle impliquerait de la part de la FAO.

Comme mentionné dans le paragraphe 65 du Programme de travail et budget pour 2014, 2015 et budget indicatif pour 2016, récemment fourni dans la Circulaire 2014-30 de la CTOI, « *L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a mis en place une amélioration du recouvrement des dépenses d'appui (ICRU) liées au personnel affecté à des projets de terrain (employés et consultants). La FAO déclare que ces frais servent à récupérer les dépenses relatives aux services centraux fournis en termes de sécurité et de technologies de l'information et destinés au personnel affecté sur le terrain* ».

Cette explication est très générale et il est difficile de comprendre la pertinence et les conséquences pratiques, pour la CTOI, de cette amélioration du recouvrement des dépenses d'appui. La FAO nous a informé que cette nouvelle ligne a été créée pour fournir des mesures d'amélioration du recouvrement des dépenses afférentes aux catégories de coûts variables indirects qui avaient largement été exclues de la Politique de la FAO en matière de dépenses d'appui. Ces recouvrements seront mis en place par le biais d'une majoration des coûts standards au titre du personnel et des consultants affectés aux projets, sans que les taux plafonds et les catégories ne soient modifiés.

Ces coûts ont été calculés sur la base de **1,4 % de la contribution financière des CPC en ce qui concerne les services d'appui aux technologies de l'information**, et de 1,2 % à 4,8 % en ce qui concerne la **sécurité sur le terrain**, selon la région (**Afrique : 4,8 %**, Asie pacifique : 2,1 %, Europe : 1,2 %, Amérique latine : 2,4 %, Proche-Orient : 3,4 % et Amérique du Nord : 0 %).

Ce nouveau recouvrement des dépenses a été approuvé en novembre 2013 par le Comité financier de la FAO et sera appliqué aux dépenses afférentes au personnel et aux consultants affectés aux projets, situés dans les bureaux décentralisés. En outre, ces frais servent à récupérer les dépenses relatives aux services centraux fournis en matière de sécurité et de technologies de l'information et destinés au personnel affecté sur le terrain.

Cette explication ne clarifie pas bien la question, et le but de cette mesure demeure obscur.

En outre, les contributions des membres de la FAO sont censées couvrir, entre autres choses, les coûts de fonctionnement et de personnel de la FAO, ce qui signifie que tous ces nouveaux coûts sont d'ors et déjà payés par les membres de la FAO (toutes les parties contractantes sont membres de la FAO) dans le cadre de leur contribution annuelle. Ainsi, nous risquons de payer deux fois pour les mêmes dépenses, ce qui n'est pas satisfaisant, d'autant que ces dépenses ne correspondent à aucun service tangible pour la CTOI.

Dans ce contexte, le nouvel appui aux technologies de l'information et aux opérations de sécurité sur le terrain, fourni à la CTOI par la FAO, n'est pas clair. S'il n'y a aucun nouvel appui technologique ni aucune opération de sécurité de la part de la FAO, mais juste le maintien des services existants, de quoi parle-t-on concrètement, si ce n'est de contacts entre la FAO et le Secrétariat de la CTOI, qui sont déjà couverts par les contributions annuelles des membres de la FAO ?

Nous payons déjà à la FAO des frais de gestion dans nos contributions annuelles, ainsi que dans nos contributions volontaires, alors que la FAO n'y participe pas ou n'ajoute pas de valeur. Il existe une valeur négative entre la charge induite par le circuit de paiement et les retards générés par l'administration assurée par la FAO.

Les CPC paient également des sommes importantes en matière de droits du personnel et de cotisations patronales, qui contribuent essentiellement au budget de la FAO, sans que le personnel du Secrétariat de la CTOI en bénéficie pleinement. Le total des contributions mentionnées, payées dans le cadre du budget de la CTOI, peuvent être estimées à près de 1 000 000 de USD/an, dont une part importante semble être douteuse, étant donné l'absence de tout soutien à la CTOI de la part de la FAO et les coûts payés qui devraient déjà avoir été couverts par les contributions annuelles, à cette institution, de tous les membres de la FAO. Ces contributions augmenteront désormais de plus de 150 000 USD/an (en sus des contributions annuelles et extraordinaires).

Dans ces circonstances, la CTOI devrait clarifier si elle est obligée de payer cette nouvelle amélioration du recouvrement uniquement parce que le Comité financier de la FAO en a décidé ainsi. Nous, membres de la CTOI, n'avons pas été consultés au sujet de cette décision. En outre, cette nouvelle ligne budgétaire s'applique uniquement au fonctionnement des projets sur le terrain et n'a absolument aucun rapport avec les ORGP.

Il ne semble pas justifié non plus que la FAO considère la Commission des thons de l'océan Indien comme étant un projet, puisque celle-ci est une ORGP depuis longtemps, à savoir près de 20 ans.

Je vous demanderais donc de bien vouloir partager ce document avec les autres CPC et leur demander de réagir à ce sujet afin de préparer une discussion à l'occasion de la prochaine session annuelle.

Cordialement,

Seppo NURMI
Chef de la délégation de l'UE à la CTOI